



Ségrégation et urbanisation linguistique : l'altérité urbaine définie ou 'l'étranger est une personne'

Thierry Bulot

► To cite this version:

Thierry Bulot. Ségrégation et urbanisation linguistique : l'altérité urbaine définie ou 'l'étranger est une personne'. Diversité Langues, 2001, 21 p. <halshs-01004462>

HAL Id: halshs-01004462

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01004462>

Submitted on 11 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SÉGRÉGATION ET URBANISATION LINGUISTIQUE : L'ALTÉRITÉ URBAINÉ DÉFINIE OU « L'ÉTRANGER EST UNE PERSONNE »

Thierry Bulot
UMR 6065 Dyalang
Université de Rouen

*« La ville de tous n'est pas la ville de chacun »
(De Rudder V., 1995 : 26)*

Introduction : pour une approche sociolinguistique de la ségrégation urbaine

La polarisation des espaces

La ségrégation s'inscrit dans une logique identitaire presque ordinaire et, pour cette raison, n'est pas à proprement parler un fait social tendu (De Rudder, 1995/ Rémy et Leclerc, 1998) : si l'identité peut être comprise comme un « rapprochement de soi », en toute logique, l'altérité ne peut être que mise à distance. Dans cette perspective, la sociolinguistique urbaine¹ –pour ce qu'elle se préoccupe notamment de la production et l'organisation discursives des espaces sociaux- a à concevoir la ségrégation sous ses deux composantes polarisées : un **état** nécessaire des relations intra-urbaines² et un **processus** permanent de construction des différents niveaux territoriaux de l'espace urbain. L'affrontement entre l'un et l'autre (l'état et le processus, c'est là où se joue réellement la tension sociale) est en effet permanent dans la mesure où il s'agit à la fois -pour tous les types d'acteurs- de s'inscrire dans un système perçu comme donné, comme stable des relations entre les membres (groupes ou individus) de la communauté urbaine, en quelque sorte d'identifier à des lieux et des groupes, à des comportements socio-langagiers et en même temps d'être, en tout état de cause, l'instance de discours qui produit, modifie en interaction les représentations de l'espace, des rapports, aux lieux, aux langues, autrement dit, d'être dans une logique d'individuation sociolinguistique fondée et fondant la territorialisation.

En tant qu'état et processus, la ségrégation donne lieu à des discours eux-mêmes en relation dichotomique. En tant que concept, elle ne suffit cependant pas à rendre compte de la complexité du réel urbain : elle permet de comprendre la différenciation des espaces, la mise en place des frontières intra-urbaines en se fondant sur une dynamique de l'altérité, de mise à distance nécessaire. Elle est insuffisante pour comprendre comment ces espaces, ces territoires, engagent une hiérarchisation des groupes et des personnes qui les occupent effectivement ou dont on dit qu'ils sont les seuls et remarquables et/ou légitimes occupants.

¹ Nous avons précédemment défini avec plus de détails (Bulot, 2001a), le champ de la sociolinguistique urbaine, autour de trois pôles d'études inter-reliées qui sont brièvement : l'analyse des **discours épilinguistiques** visant à marquer l'occupation et l'appropriation de l'espace urbain par des groupes sociaux ; la description des spécificités de la **communauté sociale urbaine** par la prise en compte des données la caractérisant, et enfin l'approche critique des effets concomitants des **discours tenus sur l'espace social** et de l'espace social sur les discours.

² C'est le sens de la citation donnée en exergue à cet article.

Pour ce faire, nous proposons de distinguer deux types de discours : ceux relevant spécifiquement de la **ségrégation** – parce qu’ils visent à mettre en place des frontières, des territoires, des sous-espaces distincts, à « mettre au dehors du groupe » initial (la communauté sociale urbanisée en l’occurrence) et ceux relevant de la **discrimination** – qui engagent -en appui sur l’espace perçu comme stable- la polarisation sociale des espaces, la spécialisation sélective des lieux qui reviennent aux groupes ségrégués, et enfin la polarisation négative de l’altérité. Un discours ségrégatif pose de fait des lieux comme spécifiques de tel ou tel groupe social dans la ville, tandis qu’un discours discriminant, va poser -pour ces groupes- des attributs sociaux et langagiers justifiant *a posteriori* la ségrégation. Il y a l’*Autre* que l’on envie, celui auquel on cherche à s’identifier et c’est tout le sens des enjeux liés à l’appropriation des centres-villes par exemple³, et l’*Autre* que l’on n’accepte pas (ce qui suppose le constat de sa présence), que l’on refuse de percevoir comme l’un des occupants de l’espace urbain commun et que l’on stigmatise par l’attribution (réelle ou imaginaire, pratique ou symbolique) d’espaces marqués par une appartenance quasi marginale à l’ensemble urbain.

L’altérité urbanisée⁴

L’imposition et la diffusion de la culture urbaine nécessite de penser une altérité qui lui soit spécifique. On peut en effet apprécier un modèle dominant de l’altérité qui emprunte sa systématique à un modèle culturel lui-même dominant, et posant le mouvement (et *a contrario* son absence ou sa limitation ou son mode de mouvement) autrement dit la mobilité spatiale intra-communautaire comme une valeur positive et comme un processus structurant l’espace social perçu ; partant il s’agit de considérer l’*Autre* à l’aune des valeurs issues de l’urbanisation⁵.

Ainsi les pratiques langagières (Bautier, 1995) sont à considérer selon trois vecteurs distincts et complémentaires :

- a) le **vecteur urbanisation** parce qu’elles sont le résultat de la prégnance de la culture urbaine sur les diverses matrices représentationnelles et discursives,
- b) le **vecteur socialisation** dans la mesure où elles sont les traces des tensions sociales mises en mots et enfin,
- c) le **vecteur habitus** parce qu’elles procèdent de la spectacularisation de ces tensions dans un rapport de dominance spécifique.

³ L’appropriation linguistique des centres-villes par les groupes dominants relève d’une dynamique de référénciation partagée par l’ensemble de la communauté urbaine. Partant lorsque la « (la centralité linguistique) ...signifie l’attitude qui consiste à placer en un lieu, pour le cas urbain, la forme de prestige sans pour autant que soit attestée la dite forme. Elle fait montre de la production de l’espace social urbanisé dans une dynamique complexe visant la ségrégation socio-spatiale d’une part et d’autre part la vitalité communautaire à produire de l’unique et de l’identitaire. » (Bulot, 2001c)

⁴ Les termes **citadin**, **urbain** et **urbanisé** (voir pour plus de précisions dans Bulot, 2001b) renvoient à des niveaux distincts d’analyse du réel, respectivement le premier relève typiquement de l’organisation de la ville constituée, institutionnelle, le deuxième est à rapporter aux divers faits liés aux caractéristiques de la culture urbaine (selon l’École de Chicago notamment, Grafmeyer et Isaac, 1979), le troisième rend compte de la dynamique socio-langagière qui fait se diffuser le modèle culturel urbain et renvoie à l’urbanisation (Rémy / Voyé, 1992) linguistique (Bulot/ Tsekos, 1999).

⁵ Nous avons récemment proposé une définition synthétique de l’urbanisation qui posait ce double rapport entre modèles : « ...le concept (L’urbanisation) renvoie à une dislocation première et située des rapports entre la morphologie urbaine et la fonction sociale des espaces spécifiques d’un point de vue sociologique et, sur les aspects langagiers, à une recomposition complexe des espaces autour de la mobilité spatiale qui agit à la fois sur les comportements et les représentations sociolinguistiques. » (Bulot, 2001a).

La prise en compte de ces trois vecteurs implique une approche spécifique des formes discursives : en effet, les représentations sociolinguistiques de l'altérité rapportées à une ville urbanisée vont supporter et produire dialectiquement un espace social certes remarquable par ses degrés d'altérité (géographique, groupale, linguistique,...) mais pareillement fondé sur une épaisseur identitaire (Castells, 1981) à considérer comme déterminante sur les diverses pratiques langagières imparties à l'urbanisation.

Ceci posé, une **altérité urbanisée** est à concevoir comme la représentation d'une altérité issue de la convergence des trois vecteurs ; elle est graduellement évaluée sur une distance géographique –une **ségrégation**- mise en mots pour couvrir une réelle volonté de distance sociale –une **discrimination**- d'une population donnée. Parce que nous faisons nôtres les propos de Georg Simmel : « *La distance à l'intérieur de la relation signifie que le proche est lointain, mais le fait même de l'altérité signifie que le lointain est proche.* » (Simmel, 1979 : 54), nous posons l'*Étranger* comme le cas extrême de ce type d'altérité ; le terme, en tant que dénomination liée aux espaces, ne renvoie pas à une catégorie donnée, mais bien entendu construite en discours, et, en tant que désignation, il est le produit de conditions socio-historiques nécessaires et relatives au discours dominant sur la territorialisation urbaine. Le sens commun actuel, que nous nous proposons d'interroger au travers du cas rouennais, le pose comme un citoyen défini par ses appartenances/ distance ethniques, communautaires voire linguistiques et marqué par une **discrimination** xénophobe.

Le cadre de la recherche : une ville ségrégée

La connaissance du terrain et l'hypothèse

Rouen et son agglomération (Bulot, 1998 et 2000 par exemple) sont spécifiques et remarquables par la configuration quasi exemplaire de la ville. Les deux rives de la ville s'opposent en une quasi dichotomie autant socio-spatiale que socio-discursive ; les localisations et descriptions des parlures rouennaises s'articulent pour faire sens de la construction d'un espace social fortement ségrégué et -schématiquement car il s'agit de désignations- posent les nantis et la norme langagière sur la rive droite et les classes populaires et les formes substandard sur la rive gauche. Les enquêtes (Bulot, 1999) menant à ces conclusions ont porté sur le parler dit de Rouen et ont été effectuées auprès d'une population native sans que ne soit impliqué ou étudié un quelconque sentiment afférent à l'immigration. Elles ont certes fait apparaître - compte tenu d'une ségrégation socio-spatiale très forte à Rouen- une discrimination des formes langagières non standard et partant de leur locuteurs mais aussi un discours ségrégatif visant notamment les personnes considérées comme issues de l'immigration.

L'enquête présentée dans cet article tente en réalité d'approfondir cette partie des résultats peu exploitée (et d'ailleurs alors peu exploitable) sur cette catégorie de Rouennais. Elle relève d'une recherche⁶ qui pose une hypothèse double : il y aurait *une corrélation entre la dénomination des groupes ségrégués et l'organisation de l'espace territorialisé* d'une part et d'autre part un *rapport dialectique entre l'identification mise en mots et la production des espaces socio-cognitifs*⁷. À partir des données recueillies sur Rouen et son agglomération qui

⁶ Il s'agit de l'opération de recherche de l'UMR CNRS 6065 initié en 1998 et intitulée *Catégorisation sociale et ségrégation : l'espace social.* (resp. Thierry Bulot)

⁷ En référence à la multidimensionalité des structures spatiales urbaines posée par Colette Cauvin (1999) : il faut considérer les espaces chorotaxiques (en tant qu'espaces de référence, marqués par des attributs objectifs), les espaces fonctionnels (en tant qu'espaces chorotaxiques perçus au gré des mouvements et des actions qui y sont engagés) et les espaces cognitifs (en tant qu'espaces fonctionnels reconnu par un sujet et qui donnent sens à ses actions et -ajoutons-nous- à son identité.

tiennent lieu de site pilote, on tente de transposer cette hypothèse à d'autres sites urbains comparables⁸.

Les étrangers dans l'agglomération rouennaise : données provisoires

Lors de l'enquête précédente (Bulot, 1999) faite exclusivement à Rouen, seules les populations d'Afrique du Nord et d'Afrique Noire avaient été nommées pour caractériser l'*Autre* perçu comme exogène, et cela quelle que soit sa légitimité sociale et politique à résider dans la communauté urbaine. En fait les fractures perçues au sein du groupe urbanisé qui posent entre autres la stigmatisation territorialisée des locuteurs de la variété linguistique identifiant la ville, se trouvent doublées d'une autre articulation tendue. Sont mis en opposition l'occupant légitime de l'espace urbain rouennais détenteur de l'une des variétés locales perçues comme non ethniques⁹ et un occupant certes notoire –sans quoi il n'aurait pas été ni nommé ni objet d'évaluation– mais illicite. Il s'est révélé être le locuteur marqué par des usages « ethniques » du français, en d'autres termes il a été reconnu comme un *Étranger*, une sorte de méta-catégorie de la stigmatisation d'autrui. Par l'évaluation et l'identification d'échantillons sonores relevant des pratiques langagières rouennaises, cette enquête a montré comment l'*Étranger* est :

- a) localisé presque systématiquement sur les lieux de ville dévalorisants (la rive gauche de la ville, la banlieue rouennaise, la « non-ville ») et
- b) exclu des lieux de ville valorisants (notamment le centre ville et la rive droite), cela sans pour autant être absent des pratiques sociales urbaines (l'étranger polymorphe est évidemment visible dans le centre-ville ou dans d'autres lieux de même statut) et encore moins des pratiques langagières.

L'étranger à Rouen : présentation de la recherche

Mise en place de la recherche

En appui sur notre théorisation de l'urbanisation linguistique affirmant la primauté de valeur et de fonction de la mobilité dans la culture urbaine pour la production de l'espace social, la recherche actuelle a pour objet de recueillir les **catégories descriptives produites par les acteurs d'un espace donné** (l'espace rouennais) **et d'analyser discursivement les attitudes langagières produites dans un tel contexte**. Autrement dit, pour tenter de mesurer la complexité des attitudes sur l'*Autre* ségrégué (que cela procède d'une mise à distance entre autres discursive et dénominateur et/ou d'une séparation physique), l'objet de l'enquête de terrain engagée sur le site rouennais est de **confronter¹⁰ les pratiques ségréguatives urbaines avec les dénominations des populations dites et qui se disent étrangères**.

L'une des particularités de cette enquête vient de ce qu'elle procède du **recours méthodologique aux pratiques définitoires** des locuteurs. Elle s'appuie sur une approche aménagée de la définition naturelle (Martin, 1990) sur laquelle nous reviendrons. L'idée

⁸ Si la ségrégation urbaine est fortement organisée sur l'opposition Rive gauche vs Rive droite, on trouve une fracture urbaine (Bulot, 1999) semblable dans une autre ville du département (Seine-Maritime/ France) : Le Havre est ségrégué sur une distinction ville basse (liée à l'estuaire de la Seine) et ville haute (relative aux débuts du plateau cauchois) ; voir à ce sujet, le mémoire de Brigitte Bauduin (2000).

⁹ Les formes régionales de français ; en quelque sorte les formes substandard.

¹⁰ Compte tenu a) de la répartition socio-spatiale connue des communautés issues de l'immigration (notamment dans l'agglomération rouennaise), et b) du discours tenu sur l'affectation d'un lieu à une façon de parler, du caractère sociolinguistique de la territorialisation.

générale est de travailler la pertinence située de la représentation de l'*Étranger* en soumettant au terrain des traits susceptibles de permettre l'élicitation des stéréotypes. Le locuteur interrogé doit ainsi être en mesure d'une part d'énoncer ses représentations socio-langagières liées à l'identification¹¹ parce qu'il est sollicité sur un rapport aux lieux et d'autre part de rendre compte de ses diverses attitudes à l'égard des catégorisations multiples et complexes sur la catégorie sociale nommée.

Pour ce faire, trois temps de recueil ont été prévus :

1. le recueil des items qualifiants (tant sur les termes dénommants que sur les catégories socio-spatiales) par questionnaire écrit auprès d'une population native (désormais EN) et d'une population qui se perçoit comme issue d'une immigration (désormais EM),
2. des entretiens fondés sur une méthodologie proche de celle dite du locuteur masqué¹² effectués auprès d'autres locuteurs identifiés comme EM et enfin,
3. à partir des catégories issues du premier moment et de celles produites/ validées dans le deuxième, la soumission d'un questionnaire comprenant des échelles nominales soumis à EM.

Les temps 1 et 2 sont terminés et le temps 3 est en préparation. Pour l'heure, l'article rend uniquement compte des résultats obtenus aux réponses au questionnaire écrit (temps 1) destiné à évaluer des dénominations existantes et à faire produire d'autres dénominations. Les commentaires portent, quant à eux, d'une part sur l'analyse des données quantitatives (questions fermées avec une approche du type analyse de contenu) et d'autre part sur une analyse des données définitoires (questions ouvertes avec une approche du type analyse du discours).

L'échantillon

Les personnes choisies ont en moyenne au moment de l'enquête entre 19 et 21 ans ; elles sont francophones et disposent d'un niveau baccalauréat (professionnel technique ou général) ou plus. La partie rouennaise de l'échantillon porte sur un total de 30 individus habitant l'agglomération rouennaise ou Rouen depuis plus de cinq ans¹³. Il importe également d'avoir des personnes réparties sur l'une et l'autre des deux rives (Tableau 1¹⁴) de la ville et sur l'un et l'autre des groupes EN et EM (Tableau 2). Le paramètre 'sexe' demeure présenté dans le souci de montrer la répartition précise des locuteurs, mais les analyses ne trouvent leur pertinence sur les seuls paramètres 'rive' et 'migrance'. Le tableau 3 montre la très bonne répartition sur chacune des deux rives du groupe EM.

¹¹ Dans l'acception donnée à ce terme en sociolinguistique urbaine - voir : Bauvois et Bulot (1998).

¹² En décembre 2001, des entretiens ont été conduits (22 au total) à Rouen ; ils visent à l'évaluation socio-spatiale des populations issues de l'immigration stigmatisée (via des échantillons sonores de personnes issues des migrations extrême-orientales, africaines, maghrébines) par des locuteurs auto-désignés comme EM.

¹³ Sur l'ensemble de l'opération de recherche qui sert de cadre au présent compte rendu, ce sont 110 questionnaires qui ont été administrés et dépouillés.

¹⁴ Pour plus de lisibilité, les données chiffrées sont exprimées en pourcentages, pour marquer notamment qu'il ne s'agit que de tendances et non de résultats statistiques.

Tableau 1 : répartition sexe/ rive

Habitat/Rive	Femme	Homme	Total
Rive droite	57,1%	87,5%	65,5%
Rive gauche	42,8%	12,5%	34,5%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau 2 : répartition sexe/ migration

Immigration	Femme	Homme	Total
Enfants de migrants	33,3%	62,5%	41,4%
Enfants de natifs	66,7%	37,5%	58,6%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau 3 : rive/ migration

Rive	Enfants de migrants	Enfants de natifs	Total
Rive droite	44,4%	70,6%	61,6%
Rive gauche	55,6%	29,4%	38,5%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Le groupe EM (Tableau 4) est quant à lui réparti sur les deux populations identifiées (et par ailleurs majoritaires dans les recensements INSEE) lors de l'enquête initiale : les populations d'origine maghrébine et africaine (pour l'Afrique subsaharienne) avec respectivement 58,3% pour le premier sous-groupe et 41.6% pour le second sous-groupe.

Tableau 4 : Les groupes de référence¹⁵

Rive	Groupe de Référence	Enfants de migrants	Enfants de natifs	Total
Rive droite	non (et barré)	0,0%	58,8%	34,5%
	non (Item : population française / origine : Maroc)	8,3%	0,0%	3,4%
	oui (Item : communauté africaine / origine : République du Congo)	8,3%	0,0%	3,4%
	oui (communauté française / origine : France)	0,0%	5,9%	3,4%
	oui (Item : communauté maghrébine / kabyle / origine : Algérie)	8,3%	0,0%	3,4%
	oui (communauté maghrébine de France / Origine : Maroc)	8,3%	0,0%	3,4%
	oui (Item : communauté maghrébine / Origine : Algérie)	16,7%	0,0%	6,9%
	oui (Item : communauté noire / Origine : Côte d'Ivoire)	8,3%	0,0%	3,4%
	Pas de réponse	0,0%	5,9%	3,4%
	Rive gauche	non (et barré)	0,00%	29,4%
oui (Item : Ø / Origine : Afrique)		8,3%	0,0%	3,4%
oui (Item : communauté maghrébine / Origine : Algérie/ Maroc)		16,7%	0,0%	6,9%
oui (Item : communauté malgache / Origine : Madagascar/ France)		8,3%	0,0%	3,4%
oui (Item : communauté noire / Origine : Sénégal)		8,3%	0,0%	3,4%
Total		100,00%	100,00%	100,00%

¹⁵ Les réponses renvoient aux questions (3) et (4) du questionnaire (Figure 1). Les « non » et « oui » sont de fait les réponses fournies (« barré » correspond à une réponse non vide mais semble t il perçue comme impossible ou inadéquate). La mention « Item » reprend la réponse donnée à la question (4). La mention « Origine » reprend en fait les données fournies sur le lieu de naissance des enquêtés (question (14)).

Le questionnaire

Les questions (Figure 1) s'organisent en deux temps : pour le recueil elles se subdivisent en parties visibles au témoin et ne distinguant que les données biographiques du reste du questionnaire ; pour l'analyse elles se répartissent en catégories inférées pour certes préciser et valider l'échantillonnage, mais surtout pour tenter de recueillir les items pertinents à la seconde phase d'enquête.

Description du témoin

1. Une partie *Données identitaires*, pour obtenir les sexes (13), dates (12) et lieu de naissance (14). La question (15) permet de distinguer l'origine des parents et, partant, croisée avec (14) de constituer pour l'analyse les groupes EM et EN.
2. Une partie *Habitat urbain*, pour avoir des données sur la ville mais aussi le quartier d'habitat pour décider si le locuteur est de la rive gauche ou de la rive droite de Rouen. Les questions (17) et (18) permettent de vérifier la présence ancienne ou non du locuteur dans l'espace urbain nommé (certains questionnaires ont de la sorte été écartés).

Figure 1 : Le questionnaire « désignation de l'étranger »¹⁶

Dans le cadre d'une recherche universitaire, nous réalisons une enquête sur la désignation des populations étrangères dans le discours des gens. C'est à dire que nous tentons de déterminer comment on nomme les « étrangers » dans la région en comparaison avec le(s) mode(s) d'autodésignation de chaque communauté.

Nous allons donc vous proposer une série de questions auxquelles nous vous demandons de répondre aussi sincèrement possible sachant que le plus strict anonymat sera respecté. Vous pouvez ne pas répondre systématiquement.

- 1- Comment percevez vous le simple terme « étranger » que nous venons d'énoncer ?
- 2- Pensez vous appartenir à une communauté ? Si oui, laquelle ?
- 3- Au sein de votre communauté, utilisez vous de termes différents pour vous appeler et pour désigner les autres communautés ?
- 4- Nous avons entendu un certain nombre de termes utilisés pour désigner les « étrangers » : population immigrée - communauté étrangère - sans papier - les étrangers - les immigrés - les travailleurs immigrés - population d'origine étrangère. Qu'en pensez vous ?
- 5- Classez ces termes du moins valorisant au plus neutre :
- 6- Vous reconnaissez vous dans une de ces désignations ? Si oui, laquelle ?
- 7- Connaissez vous d'autres mots communément usités pour les nommer ? Si oui, lesquels ?
- 8- Selon vous, qui sont ceux que l'on appelle « étranger » en France ?
- 9- Quelle(s) communauté(s) vous semble(nt) très présente(s) là où vous habitez ?
- 10- Dans quels endroits (quartiers, rue...) vous semblent plus présentes ces populations ?
- 11- A quel moment de la journée ou de la semaine êtes vous susceptible de côtoyer les membres de cette (ces) communauté(s) ?

Données annexes :

- 12- Année de naissance
- 13- F M
- 14- Dans quelle ville êtes-vous né(e) ?
- 15- Où sont nés vos parents ?
- 16- Où habitez vous ?
dans quelle ville :
dans quel quartier :
- 17- Depuis combien de temps habitez vous là ?
Depuis combien de temps habitez vous dans la région ?

¹⁶ Lors de la passation, le questionnaire laisse la place aux réponses : c'est pour les besoins de la présentation qu'il est ici restreint au seul texte.

3. Une partie *Groupe identitaire* (2) pour recueillir la désignation du groupe de référence de la personne interrogée. Dans cette même partie (3) sont demandées les désignations intra et inter communautaires (en auto- et hétéro-désignation).

Mise en mots de l'étranger générique

4. Une partie *Définitions et Engagement* (1) et (8) fait état des modalisations de la personne interrogée lorsqu'elle est sommée de se positionner par rapport à l'emploi du terme *étranger* ou de l'identifier..
5. Une partie *Désignations* pour d'abord obtenir un jugement de valeur (et donc des catégorisations) sur une liste de termes désignant les *étrangers* en France¹⁷. Dans la même partie on demande de classer (5) ces termes sur une échelle de valeur à produire ; on questionne également l'auto-identification avec au moins l'un des termes (6). Une sous-partie *Autres désignations* fait état des désignations propres de la personne interrogée (7).

Mise en mots de l'étranger ségrégué 'rouennais'

6. Une partie *Groupes identifiés* (9) pour recueillir les discours sur la perception ou non de communautés d'origine étrangère dans l'habitat de la personne interrogée.
7. Une partie intitulée *Espace urbain* permettant d'identifier (en terme d'espace perçu/vécu et au sens locatif du terme) les personnes d'origine étrangère dans l'espace urbain public (10 et 11) voire privé (11). Pour l'analyse, il a fallu expliciter une catégorie *Temporalité* pour (11) et permettre de la sorte de connaître la fréquence des contacts ou de l'absence de contacts quelles que soient les réponses précédentes.

Les attributs de l'étranger

Perception du terme étranger

Une analyse de contenu de la réponse à la question (1) fait apparaître deux types de comportements discursifs, eux mêmes organisés sur deux paradigmes distincts ; alors que l'intitulé faisait apparaître un questionnement portant explicitement sur le terme *étranger*, les réponses se sont faites tantôt sur le **désignant** (effectivement le terme), tantôt sur le **désigné** (c'est-à-dire l'individu désigné par le terme). On a ainsi pu distinguer des jugements sur le terme envisagé comme - ordonné quantitativement sur l'ensemble de l'échantillon - *discriminant* (35,5%) pour faire état d'attributs évalués négativement, *différenciateur* (31%) pour faire état d'attributs non évalués, *valorisant* (3,4%) pour faire état d'attributs évalués positivement et *familier* (3,4%) pour rendre compte de l'appropriation positive du terme. Il faut par ailleurs remarquer que près de 28% de l'échantillon ne s'est pas positionné sur le terme (ce qui peut signifier qu'ils l'ont fait sur le désigné ou qu'ils n'ont pas répondu à la question). La catégorie du désigné se trouve déclinée d'une manière quelque peu différente : *personne différente* (37,9%) pour signifier l'altérité fondamentale de l'*étranger* dont les attributs engendrent la distinction (on peut concevoir là le pendant de *terme différenciateur*), puis *personne de peu de valeur* (20,7%) où les mêmes attributs sont posés comme négatifs,

¹⁷ Cette liste provient des travaux de Salih Akin (1999) sur le paradigme socio-discursif du terme étranger. Les conclusions d'une étude portant sur des quotidiens nationaux faisaient état d'un usage situé du lexème 'sans-papiers' et surtout d'une difficulté à cerner le processus même de dénomination quand pour un même terme la polysémie s'engage sur le rapport entre auto-désignation et hétéro-désignation. Ce qui a fait défaut à cette réflexion par ailleurs très pertinente est l'absence de prise en compte des trois vecteurs évoqués dans notre introduction (Urbanisation, socialisation et habitus) : revendiquer une identité ou décrire l'identité d'autrui ne peut se démarquer des pratiques langagières urbanisées.

personne identique (3,4%) pour faire état d'attributs non marqués par un jugement négatif. Là encore il est remarquable de constater qu'un grand nombre de réponse ne se positionne pas sur le désigné du terme (37,9%).

Une première lecture de ces données montre que le terme *étranger* est tantôt discriminant, tantôt différenciateur et que l'étranger (en tant qu'individu) est surtout considéré comme une *personne différente* ou *de peu de valeur*. Nous sommes semble-t-il dans la construction stéréotypique connue de l'altérité commune. La distinction des deux sous-groupes de l'échantillon impose de préciser puis de nuancer cette première analyse :

Jugement du désignant. Pour le groupe EN, le terme est d'abord différenciateur (41,2%) avant d'être discriminant (23,5%) ; c'est la tendance inverse pour le groupe EM, mais avec un écart plus marqué encore, puisque le terme est d'abord discriminant (50%) puis différenciateur (16,7%).

Jugement du désigné. Pour le groupe EN, l'*étranger* est essentiellement une *personne différente* (47,1%) puis une personne de *peu de valeur* (29,4%). Pour le groupe EM, on retrouve le même ordre mais avec des valeurs numériques moindres (respectivement 25% et 8,3%). Une autre distinction est à faire sur l'absence de réponses relevant d'un jugement sur le désignant : entre EN et EM, le taux de non réponse passe de 17,6% à 66,7%. Près des deux tiers de EM, loin d'évaluer positivement leur propre groupe, n'émettent pas d'avis sur l'*étranger*.

Au bilan, les deux groupes s'opposent clairement sur les jugements affairant au terme, mais -et c'est peut être l'un des enjeux de la dominance- réservent cette opposition lorsqu'il s'agit d'identifier le groupe exogène. Il est conçu par EM de contester l'appellation -et il montre par là même qu'un discours existe à ce sujet- mais pas de contester la catégorisation qui découle de l'emploi du terme.

Les désignations reconnues : les sans-papiers en vedette.

Les questions (4), (5) et (6) portent sur des désignations attestées de l'*étranger* en France et particulièrement dans les médias. Pour l'heure, nous allons exclusivement nous intéresser aux réponses (5) et (6), c'est-à-dire au classement des désignations et à leur auto-attribution.

Pour reprendre les termes de la question, le terme le moins valorisant est sans commune mesure ***Sans-papiers*** (65,5%). On retrouve cette tendance sur l'ensemble de l'échantillon rouennais mais elle est plus prononcée pour EM (83,3%, contre 8,3% pour *Les étrangers* et *Les travailleurs immigrés*). Le groupe EN (qui totalise 52,9% pour *Sans-papiers*) ajoute à cette liste *Les immigrés* et *populations d'origine étrangère*).

Le terme jugé le plus neutre (*populations d'origine étrangère*) fait également l'unanimité (44,8%) sachant que EM est plus marqué (27,6%) que EN (17,2%) dispersé sur l'ensemble des désignations.

Les réponses à la question (6) font clairement apparaître deux types d'attitudes attendues : EN ne se reconnaît en aucune des désignations à plus de 70% (70,6%) alors que EM se reconnaît d'abord avec une certaine logique en *populations d'origine étrangère* (50%) , -terme précédemment reconnu comme le plus neutre- puis en *Les étrangers* (25%). Ce qui peut sembler plus étonnant sont les 29,4% des témoins du groupe EN qui déclarent se reconnaître dans les mêmes termes mais aussi dans *communauté étrangère* (6%), *les immigrés* (6%). La suite des réponses n'a pas permis de discerner s'il s'agissait d'attitudes visant à déclarer « nous sommes tous des *étrangers* » pour atténuer ou réfuter la discrimination ou plus

simplement s'il s'agissait des traces d'une histoire familiale que le questionnaire n'avait pas à vocation initiale de cerner.

Qui sont les étrangers ? Les communautés perçues dans l'espace rouennais.

Dans les termes issus de l'enquête et notamment suite aux réponses de la question (9), les étrangers à Rouen et dans son agglomération sont par ordre décroissant : les Maghrébins (22,6%), les Africains (19,4%), les Arabes (16,1%), puis à quantité égale d'abord les Algériens, les Musulmans, les Noirs, les Portugais (9,7%) et enfin les Asiatiques et les Turcs (3,2%). Un regroupement sommaire issu des réponses suivantes permet de poser la hiérarchie suivante : sont d'abord perçus en rang 1 les ressortissants d'Afrique du Nord (environ 50%), en rang 2 ceux d'Afrique noire (environ 25%), en rang 4 ceux d'Europe du Sud (environ 10%), en rang 5 ceux d'Asie du Sud Est voire des marches extrêmes de l'Europe (la Turquie est bien en Asie mais perçue comme une entité mixte entre Europe et Proche-orient)¹⁸.

Si l'hypothèse initiale est juste, on doit pouvoir affiner ces résultats presque attendus au regard des données connues sur Rouen, en les confrontant (Tableau 5) avec deux variables nécessaires : celle liée à l'origine déclarée des témoins (sont-ils enfants de natifs ou enfants de migrants?) et celle liée à l'habitat du témoin (sont-ils de la rive gauche -RG- ou de la rive droite -RD- de la ville ?).

Tableau 5 : les dénominations situées

Rive	Groupes	EM	EN	Total
RD	africains	13,6%	33,3%	17,9%
	algériens	9,1%	0,0%	7,1%
	arabes	4,5%	33,3%	10,7%
	asiatiques	4,5%	0,0%	3,6%
	maghrébins	18,2%	0,0%	14,3%
	musulmans	0,0%	16,7%	3,6%
	noirs	9,1%	0,0%	7,1%
	turcs	4,5%	0,0%	3,6%
	RG	africains	4,5%	0,0%
arabes		9,1%	0,0%	7,1%
maghrébins		9,1%	16,7%	10,7%
musulmans		4,5%	0,0%	3,6%
portugais		9,1%	0,0%	7,1%

Premier constat : les deux rives ne sont pas occupées à l'identique ; alors que toutes les données statistiques font état d'une concentration supérieure des populations issues de l'immigration sur la rive gauche, c'est sur la rive droite que le plus de désignations sont produites. Deuxième constat général, ce sont les enfants de natifs qui reconnaissent le moins de groupes, qu'ils soient de la rive gauche ou de la rive droite. Par ailleurs, il convient de noter que le groupe de référence (celui qui dans les enquêtes précédentes détenait la position haute de la dominance, *i.e.* les témoins EN de la rive droite) ne choisit pas de nommer les *Maghrébins* (terme le plus cité et par ailleurs faisant référence à une zone géographique à peu près claire) et en reporte la désignation sur deux autres termes : les *Arabes* et les *Musulmans*,

¹⁸ Cette liste de termes correspond à peu de choses près à la réalité migratoire des populations étrangères dans l'agglomération rouennaise. Les proportions ne sont pas justement appréciées (45% de cette population est du continent africain et un tiers de la CEE (Granier G., 1991) mais on retrouve une hiérarchie correcte rapportée aux quantités : l'immigration est maghrébine, africaine (Afrique noire) et portugaise.

beaucoup plus généraux. Singulièrement, le groupe EM de la rive droite nomme les *Asiatiques* et les *Turcs*. Enfin, la rive gauche de l'agglomération rouennaise est singularisée par la présence d'une communauté portugaise (par le seul groupe EM), cela en toute cohérence avec l'implantation même d'un lieu-seuil dans l'histoire de cette migration à Saint-Etienne-du-Rouvray. Curieusement, alors même que certains témoins sont d'origine marocaine, et que la communauté maghrébine de la ville est surtout composée de Marocains et d'Algériens, le terme *marocain* n'est pas produit.

L'espace urbain spécifique

Les catégories urbaines.

Les catégories urbaines produites relèvent pour partie de désignations génériques de l'espace urbain et pour partie de termes spécifiques à l'espace urbain rouennais ; dans les deux cas, les dénominations recueillies font paradigme. En effet, non seulement elles reprennent les stéréotypes sur la localisation des étrangers en milieu urbain, mais encore s'organisent autour et pour un processus ségrégatif visant à opposer deux lieux de ville (d'ailleurs nommés dans les catégories) : la rive gauche et la rive droite.

Leurs valeurs rapportées à l'ensemble des réponses données pour un terme, les localisations des populations étrangères (question 10) sont par ordre décroissant : les *périphéries de grandes villes* (41,4%), la *rive droite* (41,4%), la *banlieue* (34,5%), les *quartiers* (27,6%) la *citité* (20,7%), la *rive gauche* (13,8%), les *immeubles* (6,9%), la *rue* (6,9%), les *grandes villes* (6,9%), le *centre ville* (3,4%), les *ZUP/ZAC* (3,4%) et les *HLM* (3,4%).

Tableau 6. : répartition des désignations de l'espace / étrangers

		Périphéries	Rive droite	Banlieue	Quartiers	Cité	Rive gauche	Immeubles	Rue	Grandes villes	Centre ville	ZUP/ZAC	HLM
EN	Rive droite	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x
	Rive gauche			x	x					x			
EM	Rive droite	x	x	x	x		x				x		
	Rive gauche	x	x	x		x	x						

On peut en effet remarquer la profusion de termes venant du groupe de référence (EN/RD) et *a contrario* le faible rendement du groupe cible de la dominance intra communautaire (EN/RG). Les étrangers sont sur la rive droite pour les uns (mais les occurrences font exclusivement référence aux lieux stigmatisés et relevant d'une rive gauche « sociale » : les Hauts de Rouen, Les Sapins, La Grand Mare) mais sans être sur la rive gauche (qui reste dans ce cas nettement rouennaise et alors valorisante). Tandis que pour les autres les étrangers ne sont quasiment nulle part quant à la structuration de la ville (ni rive gauche ni rive droite) et tout juste dans les catégories urbaines stéréotypes à leur égard : les banlieues, les quartiers et les grandes villes. La rive gauche est quant à elle assumée par EM (les deux rives confondues) au même titre que la rive droite. On a bien deux appréciations radicalement opposées de la légitimité à occuper un espace : les uns se voient partout et les autres ne les voient que dans une zone particulièrement circonscrite tant du point de vue géographique que social.

On peut enfin constater que l'item *centre ville* ne concerne que les groupes de la rive droite. La valeur sociale attribuée à ce lieu de ville à Rouen, laisse à penser (mais c'est à confirmer dans les étapes ultérieures de cette recherche) qu'une autre dissociation s'ajoute à celle connues (RD vs RD, EN vs EM) : EN et EM/RD vs EN et EM/RG, ou davantage que la fracture urbaine -i.e. la fonction sociale de l'opposition en deux rives ségréguées à Rouen- prime sur d'autres clivages et les détermine partiellement.

La perception des espaces et les temporalités

Les réponses à la question (11) ont fait apparaître des désignations de lieux fonctionnels en nombre très limité¹⁹ ; il s'agit des lieux de formation (lycée, facultés), les commerces (cafés, notamment), les transports, le travail, les lieux de divertissements (cinéma et concert), et pour quelques réponses -émises d'ailleurs exclusivement par EN- le domicile. Il est remarquable de constater que ces désignations sont à nouveau produites en fonction de la localisation des témoins sur l'une ou l'autre des deux rives. Exclusivement pour les témoins de la rive droite, c'est sur la rive droite que l'on « côtoie²⁰ » les étrangers dans les commerces au travail voire à domicile, c'est majoritairement pour ces mêmes témoins qu'on les rencontre durant les divertissements et la formation. La catégorie « Transport » est la seule qui échappe à ce principe : que l'on soit EN ou EM, de la rive gauche ou de la rive droite, on côtoie les étrangers dans les transports en commun...

Ceci est à mettre en relation avec les temporalités déclarées... 90% des témoins interrogés voient constamment ou très régulièrement des membres des communautés qu'ils perçoivent dans leur environnement urbain immédiat. Ainsi, l'on conçoit que tant les habitants de la rive droite que les habitants de la rive gauche rencontrent en quasi permanence des personnes perçues comme étrangères, que pareillement les témoins EM sont évidemment qualifiés pour énoncer les lieux qu'elles fréquentent ; et pourtant la seule variable déterminante semble être l'appartenance locative à l'une ou l'autre des deux rives de l'agglomération, fait déjà perceptible lors du recueil des catégories urbaines.

La discrimination passe ainsi de façon plus nette encore par des pratiques langagières ségréguatives, où l'*Autre* qui doit ainsi être mis à distance, se trouve posé sur une échelle socio-spatiale polarisée ; à une extrémité, la **rive droite** (en tant qu'appellation non-discriminante et valorisante) avec son propre groupe EM assumant les attitudes et comportements de la ségrégation et de l'autre la **rive gauche** (en tant qu'appellation discriminante) où l'on assume les effets de la ségrégation urbaine non pas en niant (ce qui serait fortement revendicatif au demeurant) mais en passant sous silence les désignations et les dénominations relevant de ces effets, en s'inscrivant de fait dans le 'non-dire', ou le 'moins-dire' sans proposer une autre approche du réel. Ce qui reste discriminant, à Rouen n'est pas tant d'être ou de se reconnaître comme un étranger, mais d'être de la rive gauche.

¹⁹ La question porte sur la perception temporelle et non sur la perception locative des communautés étrangères.

²⁰ Pour reprendre la terminologie de la question.

L'étranger est une personne

La définition comme discours épilinguistique

Les questions (1) et (8)²¹ nécessitent une analyse qualitative des données, en d'autres termes, une analyse de discours, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, parce que toutes deux mettent effectivement en œuvre des pratiques discursives relevant de la définition naturelle²² dans la mesure où les énoncés produits sont des actes définitoires de l'Étranger formulés par les locuteurs eux-mêmes. Pour le cas, ces énoncés relèvent d'une **activité épilinguistique** parce qu'ils portent sur une **demande d'explicitation située d'un terme en usage en langue et en discours** renvoyant à un objet (social et linguistique) dénommé (l'individu comme marqueur de sa classe). Ensuite, parce que ce type de définition renvoie de fait à la stéréotypie : liée aux différentes dimensions vécues/ perçues de l'espace social et aux facettes de l'identification, elle rassemble nécessairement -sur l'objet dénommé- plus de traits que ceux nécessaires et suffisants pour le caractériser. C'est du moins l'hypothèse que l'on peut faire : le discours stéréotypé sur l'espace social variant entre les groupes selon leurs rapports intracommunautaires, il existe une variabilité de la stéréotypie de l'Étranger, des discours pour partie distincts, pour partie identiques (le partage de traits minimaux) selon deux paramètres spécifiques : la localisation et l'appartenance groupale des locuteurs interrogés. Enfin, parce que les réponses données, portant indistinctement d'ailleurs sur le désignant 'étranger' et sur son désigné (le groupe et/ou l'individu étranger(s)), font sens des pratiques définitoires ordinaires **didactisantes** destinées à rendre compte d'une praxis linguistique liée à la dominance²³.

Le corpus discursif (mise en place et méthodologie)

Le corpus discursif est lié à la définition du seul désigné (et non du désignant), de la chose nommée. Il ne s'agit pas de nier l'intérêt du désignant, mais de continuer, de compléter la connaissance des représentations de l'Étranger à Rouen, en tant qu'individu ou en tant que groupe d'individus. Dans une analyse de ce type, il convient de remarquer un invariant, une récurrence qui peut constituer l'entrée dans le corpus. Ainsi, sur les 60 réponses attendues (30 questionnaires et deux questions), 57 ont été formulées ; sur ces 57 réponses on constate une récurrence, sans comparaison quantitative avec les autres termes, du lexème « personne » et de ses formes pronominales (qui sont pour un quart du total des formes) : 29 occurrences (soit environ sur environ 52% des réponses formulées). Il a donc été choisi d'étudier la distribution du terme « personne » sur le constat d'une mise en synonymie avec le terme étranger (reprise thématique la plupart du temps). La matrice est la suivante :

L'(es) étranger(s) est(sont) une(les) personne(s) qui {état, possession d'un trait, action}

N1

N2

Et les formes pronominales équivalentes

Au singulier (personne) : Np ⇒ quelqu'un qui

²¹ Pour rappel : : « Q1 Comment percevez vous le simple terme « étranger » que nous venons d'énoncer ? » et « Q8 Selon vous qui sont ceux qu'on appelle « étranger » en France ».

²² Sachant que la définition naturelle peut être distinguée en quatre (de fait 5) types de définition: « 1. Métalinguistique, 2 dérivationnelle 3. synonymique (ou antonymique), et 4. « de la chose nommée le type 4 revient à distinguer la définition minimale (linguistiquement pertinente mais désincarnée) de la définition stéréotypée (sachant que la stéréotypie permet de construire une représentation effective) ». (Martin R., 1990)

²³ Il faut faire la part dans ces réponses de la désidérabilité sociale ; une grande partie de l'échantillon (surtout EN) a souhaité verbaliser, pendant la passation des questionnaires, leur réprobation à questionner un tel sujet, un sujet qui les met en demeure de reprendre une catégorisation qu'elle estimait dévolue au racisme.

Au pluriel (personnes) : NP ⇒ ceux qui

Le corpus discursif est ainsi **exhaustif** parce qu'il comprend toutes et seulement toutes les formes identiques (ou mises en identité) autour d'une même entrée lexicale, et **homogène** dans la mesure où le travail de l'analyste va être de produire le plus de classes d'équivalence possible par transformations successives dont voici un aperçu extrait de nos données.

Figure 2 : Mise en place des classes d'équivalence

Comme des personnes qui ne sont pas de France, qui sont immigrées RO17SU/EMRD	Transformations (N2 (qui) être) ⇒ N1 être) Const ⇒ (affirmatif, négatif) Les étrangers sont des personnes qui ne sont pas de France (Les étrangers ne sont pas de France) Les étrangers sont des personnes qui sont immigrées (Les étrangers sont immigrés)
Pour de nombreuses personnes, ce terme renvoie aux personnes qui n'ont pas le type français. Selon moi, le terme "étranger" ne veut rien dire RO22SA/ENRD	Transformations (N1 (qui) avoir) ⇒ N1 avoir) Const ⇒ (affirmatif, négatif) 1. Les étrangers sont les personnes qui n'ont pas le type français (Les étrangers n'ont pas le type français)
Les personnes nées à l'étranger et vivant sur le territoire français. RO79FJ/EMRD	Transformations (affirmatif) + (N2 + adj) ⇒ (affirmatif) + (N1 être). (affirmatif) + (N2 + GV) ⇒ (affirmatif) + (N2 + SV) Const ⇒ (affirmatif) 1. Les étrangers sont les personnes qui sont nées à l'étranger (les étrangers sont nés à l'étranger) 2. Les étrangers sont les personnes qui vivent sur le territoire français (les étrangers vivent sur le territoire français)
Les personnes d'une autre origine, d'un autre pays et qui sont relativement difficilement acceptées RO2SAENRD	Transformations (3) (passif) + (N2 + être + Participe) ⇒ (affirmatif) + (N'passif + SV) sachant que SV ⇒ GV + N2 1. Les étrangers sont les personnes d'une autre origine (les étrangers sont d'une autre origine) 2. Les étrangers sont les personnes d'un autre pays (Les étrangers sont d'un autre pays) 3. Les étrangers sont les personnes relativement difficilement acceptées (on accepte relativement difficilement les étrangers)

Pour décrire le corpus deux principes d'interprétation et de classification ont été *a priori* retenus (Figures 3 et 4).

La dénomination de catégories (Interprétation directe) :

- A.** *La/les personne(s) est/sont* : identification (EN : Identifier l'Autre pour se définir) , et individualisation²⁴ (EM. S'identifier pour se définir)
- B.** *La/les personne(s) a/ont* : attribution (attribution de traits posés comme spécifiques, voire minimaux et/ou stéréotypés)

L'action attribuée dénommante (Interprétation indirecte) :

- A.** *La/les personne(s) agi(ssen)t ou est/sont agie(s)* (actant(s) ou acté(s))

L'analyse qui suit ramène par ailleurs (pour restreindre les classes d'équivalence au minimum et sans présumer de l'intérêt de faire autrement) toutes les formes au singulier.

L'identification

Identification négative : la personne n'est pas

connue
française
de france
d'origine française
de nationalité française
née en france

²⁴ Au sens où Paul Ricoeur (1990) distingue les deux termes.

Identification positive : la personne est

nationalisée
de couleur
d'une autre origine
d'un autre pays
des pays arabes
des pays africains
d'origine étrangère
en situation irrégulière

Figure 3 : L'(es) étranger(s) est/sont une/les personne(s) qui

Générique (singulier) L'étranger est une personne qui	EM (Enfants de migrants)	Attributs	N'a pas	Ø
			A	Ø
		Individualisation	Est	différente par la religion (RD) différente par la culture (RD) différente par la race (RD)
			N'est pas	Ø
		Action	Agit	Ø
	Est agie		Exclue (RG) Pas désirée (RG)	
	EN (Enfants de natifs)	Attributs	N'a pas	la nationalité française (RG) origine française (RG)
			A	Ø
		Identification	Est	Ø
			N'est pas	connue (RD et RG) française (RG)
Action		Agit	n'habite pas dans le pays où il vit (RD)	
	Est agie	Ø		
Spécifique (pluriel) Les étrangers sont les personnes qui	EM (Enfants de migrants)	Attributs	N'ont pas	la nationalité française officielle (RG)
			Ont	la nationalité française (RD) des parents étrangers (RD)
		Individualisation	Sont	Immigrées (RD) nées à l'étranger (RD)
			Ne sont pas	de France (RD)
		Action	Agissent	Vivent sur le territoire français (RD)
			Sont agies	pas décrits extérieurement comme des français (RG)
	EN (Enfants de natifs)	Attributs	N'ont pas	le type français (RD) la nationalité française (RG)
			Ont	la nationalité française (RG)
		Identification	Sont	de couleur (RG) d'une autre origine (RD) d'un autre pays (RD) des pays arabes (RG) des pays africains (RG) d'origine étrangère (RG)
			Ne sont pas	d'origine française (RD et RG) de nationalité française (RD) nées en France (RD)
			Action	Agissent
		Sont agies		Difficilement acceptées (RD)

Figure 4 : L'(es) étranger(s) est/sont quelqu'un/ceux qui

générique (singulier) L'étranger est quelqu'un qui	EM (Enfants de migrants)	Attributs	N'a pas	Ø
			A	Ø
		Individualisation	Est	Ø
			N'est pas	Ø
		Action	Agit	Ø
	Est agie		Ø	
	EN (Enfants de natifs)	Attributs	N'a pas	Ø
			A	Ø
		Identification	Est	<i>en situation irrégulière (RD)</i>
			N'est pas	<i>français (RG)</i> <i>nationalisé (RD)</i>
Action		Agit	<i>ne connaît pas la langue du pays (RD)</i> <i>ne connaît pas les coutumes du pays (RD)</i> <i>vient d'une région différente (RD)</i> <i>vient d'un autre pays (RD)</i>	
	Est agie	Ø		
Spécifique (pluriel) Les étrangers sont ceux qui	EM (Enfants de migrants)	Attributs	N'a pas	Ø
			A	<i>Une couleur différente (RD)</i>
		Individualisation	Sont	<i>nés à l'étranger (RD)</i>
			Ne sont pas	<i>d'origine française (RD)</i>
		Action	Agissent	<i>vivent en France (RD)</i> <i>pratiquent mal le français (RD)</i>
	Sont agies		Ø	
	EN (Enfants de natifs)	Attributs	N'a pas	Ø
			A	Ø
		Identification	Sont	Ø
			Ne sont pas	Ø
Action		Agissent	Ø	
	Sont agies	Ø		

Respectivement par la mise en paradigme du lexème 'franc/e/ais' (mis en équivalence avec le trait *-connu*) l'accent mis sur l'extra-territorialité de l'étranger qui ne peut se prévaloir ni du droit du sol *-née en France* ni du droit du sang *-d'origine française* pour une quelconque légitimation de nationalité *-de nationalité française*

Paradigme 'franc*'

française
de française
d'origine française
de nationalité française
née en France

Par la mise en paradigme du lexème 'autre' et la dérivation distributionnelle des items mis en équivalence, on perçoit que l'origine étrangère est spécifiée par les traits (posés comme relevant de l'altérité et mis en équivalence) *+couleur*, et *+ situation irrégulière* puis *+arabe*, *+ africains* ; l'identification se trouve ainsi bien marquée sur l'appartenance à un groupe et à ses lieux.

Paradigme 'autre'

(autre) situation irrégulière
(autre) couleur
d'une autre origine
d'un autre pays
des pays arabes
des pays africains

L'individualisation

Individualisation négative : la personne n'est pas

de France

Individualisation positive : la personne est

*d'origine française
différente par la religion
différente par la culture
différente par la race
immigrée
née à l'étranger*

Le groupe EM se représente effectivement sous deux aspects qui peuvent ou non être complémentaires : l'extraterritorialité *-France*, *+immigrée*, *+née à l'étranger* et la différenciation *+religion*, *+ culture* et *+race*.

Les attributs (EN)

Attribution négative : la personne n'a pas

*la nationalité française
une origine française
le type français*

Attribution positive : la personne a

la nationalité française

Par la mise en paradigme du lexème 'français/e' dans l'attribution positive et la confrontation avec l'attribution négative, l'accent est mis par le groupe EM sur une francité reconnue nécessitant la possession des traits *+origine française*, et *+morphotype français*. On note que l'étranger peut être de nationalité française.

Paradigme 'français/e'

la nationalité **française**
une origine **française**
le type **français**

Les attributs (EM)

Attribution négative : la personne n'a pas

la nationalité française officielle

Attribution positive : la personne a

*la nationalité française
des parents étrangers
une couleur différente*

La mise en paradigme du lexème 'française' permet de faire valoir une distinction forte entre les deux groupes de l'échantillon quant aux traits définissant la nationalité française et partant l'étranger : il existe deux niveaux de nationalité, l'un lié à la naturalisation et qui suppose pourtant une légitimité a contrario par l'intégration dans la vie de la cité, et l'autre qui est une reconnaissance administrative voire institutionnelle. Au-delà, ce qui caractérise l'étranger auto-désigné est d'abord qu'il est *+de parents étrangers*, et cela laisse supposer qu'il peut être né en France et être de nationalité française et *+de couleur différente*.

Paradigme 'française'

la nationalité **française** officielle
la nationalité **française**

L'action (EN)

Action active : la personne agit :

*n'habite pas le pays où il vit
ne connaît pas la langue du pays
ne connaît pas les coutumes du pays
vient d'une région différente
vient d'un autre pays
difficilement acceptée*

Action passive : la personne est agie

La mise en paradigme du lexème 'pays' fait apparaître une définition presque conventionnelle de l'étranger dans la mesure où les traits cités sont nécessaires voire suffisants pour une

caractérisation minimale et perçue comme objectivable: son domicile, sa langue et ses coutumes ne sont pas ceux du pays qui le reçoit.

<i>Paradigme 'pays'</i>	n'habite pas le	pays où il vit
	ne connaît pas la langue du	pays
	ne connaît pas les coutumes du	pays
	vient d'un autre	pays

Pour le groupe EN, il y a une forte cohérence entre les traits relevant de l'action active et de l'action passive : la première comme la seconde sont caractérisables par une action inscrite dans la négation d'une quelconque intégration ou assimilation.

L'action (EM)

Action active : la personne agit :

vit sur le territoire français

vit en France

pratique mal le français

Action passive : la personne est agie

exclue

pas désirée

pas décrite extérieurement comme un français

L'accent est mis dans le paradigme 'franc*' sur la localisation effective de l'étranger sur le territoire français. Il reste immigré (ce que révèle l'item sur la pratique de la langue), mais devient un résident.

<i>Paradigme 'franc*'</i>	vit sur le territoire	français
	vit en	france
	pratique mal le	français

L'action passive notée par EM rejoint les réponses données par EN : la négation d'une appartenance possible à la communauté nationale par les traits + *exclue*, *-désirée* et *-morphotype français*.

Rive gauche et rive droite : « la nationalité française officielle »

L'INSEE distingue pour ses analyses l'*immigré* de l'*étranger* : le premier relève du lieu de naissance et le second de la nationalité française. De ce fait, certains étrangers sont nés en France et ne sont donc pas des immigrés, et certains immigrés ayant acquis la nationalité française sont alors des « immigrés français ». Cela revient à confronter trois critères : la nationalité acquise (la naturalisation), le lieu de naissance (primordiale dans l'acquisition de la nationalité pour les enfants de migrants) et l'origine des parents (qui justifie effectivement une démarche de naturalisation)

Sachant que les enquêtes précédentes (Bulot, 1999, 2000) ont montré que l'étranger à Rouen est a) sur la rive gauche (en tant que marqueur social), b) refoulé aux limites de la non ville et tantôt un Maghrébin ou un Africain ; sachant également que, pour la présente enquête, les locuteurs de la rive gauche (EN et EM) considèrent le terme *étranger* comme discriminant) et la personne visée comme essentiellement *différente* voire *de peu de valeur*, ces trois critères méritent d'être mis en regard, d'être à nouveau interrogés avec les discours produits (Figure 5).

On lit sur la rive droite les discours dominants, les discours qui imposent à la rive gauche des catégories plus ou moins bien assumées. On a en effet les deux définitions de l'*étranger* générique : d'une part le **stigmatisé** car il est en situation irrégulière, ne possède pas la nationalité française, est né hors de France et n'est pas d'origine française. Mis en mots par EN, il est le migrant type. D'autre part, la **norme** dans la mesure où, naturalisé (même s'il est nécessairement né de parents étrangers et cela doit rester connu) il est ce à quoi doit aspirer tout migrant en France : acquérir la nationalité française.

Sur la rive gauche, les discours sont plus contrastés et pour partie très différents. D’abord, il n’es pas fait mention du critère *naissance*. Ensuite, on perçoit, pour EN des discours contradictoires sur la nationalité, et de fait la confusion entre les deux statuts possibles de l’altérité exogène : l’étranger (celui qui n’a pas la nationalité française) et l’immigré (celui qui peut l’avoir mais reste perçu comme d’une autre origine). C’est sans doute cette même confusion qui fait apparaître un troisième statut (de fait une troisième définition) de l’étranger, le ‘français officieux’. Il est à la fois frappant et attendu de constater que c’est dans le sous groupe le plus dominé (Rive gauche **et** migrant) qu’apparaît le terme ‘*nationalité française officielle*’, pour signaler une réalité quotidienne : une pleine intégration à la vie sociale sans reconnaissance administrative ; cette dénomination auto-centrée montre un retournement du stigmaté à l’avantage des stigmatisés par la production d’un terme spécifique, certes dénié dans sa formulation, mais faisant cas d’une légitimation (sinon d’une telle revendication) d’une nationalité de fait.

Figure 5 : Rive gauche / rive droite

		Rive gauche		Rive droite	
		EN	EM	EN	EM
Nationalité (critère juridique)	Acquis	A la nationalité française		Est en situation irrégulière	A la nationalité française
	Négation	N’a pas la nationalité française N’est pas française	N’a pas la nationalité française officielle	Ne sont pas de nationalité française N’est pas nationalisé	
Naissance (localisation)	Acquis				Sont nés à l’étranger
	Négation			Ne sont pas nés en France	
Origine (nationalité/naissance des parents)	Acquis			Sont d’une autre origine	Ont des parents étrangers
	Négation	N’a pas une origine française Ne sont pas d’origine française		Ne sont pas d’origine française	Ne sont pas d’origine française

Conclusion :

En l’état l’enquête confirme d’abord que les représentations sociales et linguistiques de l’*Étranger* en France²⁵ sont actuellement celles que produit la culture urbaine sans pour autant que le discours social en convienne nettement. Ensuite elle montre que les réflexions émises par Georg Simmel restent à l’ordre du jour ; l’*Étranger* est à la fois le proche que l’on côtoie et le lointain que finalement l’on redoute autant qu’on l’espère. À Rouen comme ailleurs, non seulement ces représentations occupent toute la place impartie à ce **type d’altérité** et nient - par omission- d’autres marquages ; en effet, il semble qu’elles font sens d’une dissociation sociale des espaces urbains (une ségrégation), parce que les populations ségréguées ne sont pas nécessairement et uniquement celles issues de l’immigration (Moulin B., 1995); parce que ces représentations participent d’un processus de masquage de l’étendue du phénomène à d’autres pans de population dans la communauté urbaine²⁶.

Dans leurs propres considérations sur l’*Étranger* et partant sur l’altérité, Jean Baudrillard et Marc Guillaume (1994) distinguent *autrui* (comme figure de ce qui est différent de

²⁵ Au moins pour les villes de la zone d’où la présence de l’étranger est perçue sous l’angle de l’ethnisation des rapports sociaux.

²⁶ La ségrégation et sa dimension corollaire, la discrimination sont à l’œuvre dans l’espace urbain rouennais avant même tout marquage ethnique des populations.

l'individu mais qu'il peut comprendre) et *l'autre* (comme ce qui est inassimilable, incompréhensible, et même impensable), en d'autres termes une altérité ordinaire et une altérité radicale. Leur critique fondamentale adressée à la modernité²⁷ est qu'elle pousse à vouloir réduire l'autre à autrui, à estimer que l'on peut tout comprendre, tout penser, tout réduire à une unique altérité.

Il nous apparaît que l'un des effets de l'urbanisation comme processus social majeur structurant les attitudes et comportements socio-langagiers en situation urbaine -et c'est ce qu'illustre la recherche présentée sur les désignations/ catégorisations de l'*Étranger* à Rouen- est la réduction de l'*Étranger* « radical » à l'*Étranger* « ordinaire », à la confusion -en discours- des deux au seul bénéfice du second ; à une confusion discursive et praxéologique des pratiques ségrégatives avec les pratiques discriminatoires.

Références bibliographiques

- Akin Salih, 1999, « *Sans-papiers* : une dénomination dans cinq quotidiens nationaux de mars à août 1996 », dans *Mots* 60, Maison des Sciences de L'Homme, Paris, 59-73.
- Baudrillard Jean, Guillaume Marc, 1994, *Figures de l'altérité*, Descartes et Cie, Paris, 174 pages.
- Bauduin Brigitte, 2000, *Territorialisation d'un parler urbain : le cas du Havre*. Mémoire de Maîtrise (corpus sur CDRom), mention Très Bien.
- Bautier Elisabeth, 1995, *Pratiques langagières, pratiques sociales*. L'Harmattan, Paris, 228 pages.
- Bauvois Cécile, Bulot Thierry, 1998, « Le sens du territoire (l'identification géographique en sociolinguistique), dans *Revue PArôle* 5/6, Université de Mons Hainaut, Mons, 61-80.
- Bulot Thierry, 1998, « Rive gauche, rive droite ou les représentations de l'espace urbain à Rouen », dans *Rouen : reconstruction, langages* (Sociolinguistique normande : langues en ville), *Études Normandes* 1, Association Études Normandes, Mont Saint Aignan, 59-71.
- Bulot Thierry, 1999, « La production de l'espace urbain à Rouen: mise en mots de la ville urbanisée », *Langue urbaine et identité (Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons)*, Paris, L'Harmattan, 39-70.
- Bulot Thierry, 2000, « Le parler rouennais ou l'appropriation du territoire urbain », dans *Vivacité et diversité de la variation linguistique*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, 87-94.
- Bulot Thierry, 2001a, « Espace urbain et mise en mots de la diversité linguistique », dans *Les langues de la ville : signes, textes et différence*, Stauffenburg Verlag/ L'Harmattan, Paris, 10 pages. (À paraître).
- Bulot Thierry, 2001b, « Réactions sur l'article de Gudrun Ledegen. Les « parlars jeunes » en zone rurale à La Réunion : une pré-enquête sur le rapport à la ville de la part de jeunes en situation d'insertion professionnelle », dans *Travaux et Documents* 14, La Réunion, Service des Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'Université de la Réunion, 4 pages (à paraître).
- Bulot Thierry, 2001c, « La construction de la référence communautaire : le français de référence au centre ville », dans *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 27 (1-2), Louvain La Neuve, Peeters Verlag, 35-42.

²⁷ les valeurs liées à l'urbanité relèvent explicitement de la modernité

- Bulot Thierry, Tsekos Nicolas, 1999, « L'urbanisation linguistique et la mise en mots des identités urbaines », dans *Langue urbaine et identité*, Paris, L'Harmattan, 19-34.
- Castells Manuel, 1981, *La question urbaine*. Maspéro/Fondations, Paris, 526 pages.
- Cauvin Colette, 1999, « Propositions pour une approche de la cognition spatiale intra - urbaine », dans *Cybergéo 72*, <http://www.cybergegeo.presse.fr/geocult/texte/cognima.htm>.
- De Rudder Véronique, 1995, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace », dans *Les quartiers de la ségrégation (Tiers monde ou Quart monde ?)*, Editions Karthala, Paris, 11-30.
- Grafmeyer Yves, Isaac Joseph, 1979, *L'école de Chicago*, Aubier, Paris, 378 pages.
- Granier Gérard, 1991, *L'agglomération rouennaise*, Rouen, SIVOM/ Édigraphie, 109 pages.
- Martin Robert, 1990, « La définition naturelle », dans *La définition*, Larousse, Paris, 86-95.
- Moulin Brigitte, 1995, « Processus ségrégatifs dans l'espace Maghreb-Europe », dans *Les quartiers de la ségrégation (Tiers monde ou Quart monde ?)*, Editions Karthala, Paris, 5-9.
- Rémy Jean, Leclercq Étienne, 1998, *Sociologie urbaine et rurale (L'espace et l'agir)*, Paris, L'Harmattan, 398 pages.
- Rémy Jean, Voyé Liliane, 1992, *La ville : vers une nouvelle définition?*, L'Harmattan, Paris, 173 pages.
- Ricœur Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Le Seuil, Paris, 424 pages.
- Simmel Georg, 1979, « Digressions sur l'étranger », dans *L'école de Chicago*, Aubier, Paris, 53-59.